



Radiation par mon avocat

Par **mongot**, le **28/01/2013** à **16:16**

Bonjour

mon avocat a demande la radiation de mon dossier au prud'hommes, la raison qu'il ma donné trois jours avant la date de l'audience ,est que je ne lui est pas réglé la totalité de ses honoraire ce qui était pas notre accord et même après avoir réglé le reste de ses honoraire avant l'audience,

le jour de l'audience l'affaire est radier et il a demande

le report qui est plus long que la première date de l'audience (fin 2011 a fin 2012) a 2014 quel sont mes recoures; surtout que je n arrive pas a retrouve un travail et envisage de change de région
merci de votre aide ou témoignage

Par **alterego**, le **28/01/2013** à **18:06**

Bonjour,

Rien d'anormal quant aux deux délais dont vous nous faites part. La juridiction des Prud'hommes est très encombrée.

Nous connaissons aussi cela.

Trop de litiges farfelus. Il suffit d'assister à une audience pour en être convaincu.

Cordialement